TOUCHE PAS A MON KINE

Madame la ministre,
Madame la députée,
Monsieur le député,

Dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale 2009, le gouvernement souhaite, dans l'article 34, mettre en place des référentiels validés par la Haute autorité de santé (HAS).

Ces référentiels permettront à terme d'instaurer un véritable quota des actes de masso-kinésithérapie pour chaque pathologie.

En tant que patient d'un kinésithérapeute, je suis **opposé(e) à l'instauration d'une réglementation aboutissant à un effet « butoir » se traduisant par la mise en place d'un forfait par pathologie et son corollaire l'augmentation du restant à charge pour l'assuré social.**

L'assuré social est trop souvent la variable d'ajustement du renflouage de l'Assurance maladie et, dans un contexte économique et social difficile, il m'apparaît difficile de mettre, une fois de plus, la main au portefeuille.

Vous remerciant de bien vouloir amender l'article 34 du PLFSS 2009, je vous prie d'accepter, madame la députée, monsieur le député, mes respectueuses salutations.
Vous remerciant de bien vouloir amender l'article 34 du PLFSS 2009, je vous prie de croire, madame la ministre, en l'assurance de ma haute considération

Nom, prénom, adresse	Département	Signature